Image not found or type unknown

Aide juridictionnelle au BAJ du Conseil d'Etat

Par **patout**, le **06/05/2013** à **14:38**

Bonjour à tous,

J'ai demandé l'aide juridictionnelle au BAJ du Conseil d'Etat
Ma demande a été rejetée sans motifs.
J'ai demandé au Garde des Sceaux d'exercer le recours qui lui est ouvert par l'article 23 alinéa 3 de la Loi du 20 juillet 1991.
La Chancellerie a refusé d'exercer ce recours.
J'entends saisir le juge administratif d'un recours pour excès de pouvoir contre cette dernière décision.

- quel est le Tribunal administratif compétent :Paris (siège de la Chancellerie) - Toulon (je suis domiciliée dans le Var ?)

Merci pour le renseignement

Patout

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés